



Service scolaire  
2, Place Albert Rey - 73110 Valgelon-La Rochette  
Tél : 04 79 25 74 07  
E-mail : [tellier@valgelon-la-rochette.com](mailto:tellier@valgelon-la-rochette.com)

[www.valgelon-la-rochette.com](http://www.valgelon-la-rochette.com)

**DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE**  
**Résident Valgelon-La Rochette / Ecole extérieure**  
**ANNÉE SCOLAIRE : 20\_\_ / 20\_\_**

Formulaire en recto/verso

**Informations :**

*Ce formulaire concerne une famille qui réside sur la commune de Valgelon-La Rochette mais qui souhaite scolariser son enfant sur une autre commune. La dérogation est accordée pour la durée de l'enseignement maternel ou de l'enseignement élémentaire. Ainsi, si votre enfant passe de maternelle en élémentaire, il faudra établir une nouvelle demande dès le début du 3<sup>ème</sup> trimestre de la grande section de maternelle pour son entrée au CP.*

**Représentant légal (nom/prénom) :** .....

**Commune de résidence :** .....

Adresse du domicile principal (où réside l'enfant) : .....

Autre adresse (si différente de celle de l'enfant) : .....

N° de téléphone ou mail de contact : .....

**Nom et prénom de l'élève :** .....

Date de naissance : .....

**NIVEAU SCOLAIRE (au jour de rentrée) :**

**Ecole maternelle**

- Petite section                       Moyenne section                       Grande section

**Ecole élémentaire**

- CP                       CE1                       CE2                       CM1                       CM2                       ULIS

**MOTIVATION DE LA DEMANDE : (cochez la case qui concerne votre situation)**

**Cas dérogatoire de plein droit (article L.212-8 et R.212-21 du code de l'éducation)**

- La capacité d'accueil de la commune de VALGELON-LA ROCHETTE est insuffisante
- La commune de VALGELON-LA ROCHETTE dispose d'une capacité d'accueil suffisante : la demande de dérogation est justifiée par un des cas suivants :
- Fratrie : un frère ou une sœur est inscrit la même année scolaire dans une école maternelle ou élémentaire de la commune d'accueil
  - Poursuite de la scolarité de l'enfant, dans le cycle maternel ou élémentaire
  - Raisons médicales : l'état de santé de l'enfant nécessite une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de VALGELON-LA ROCHETTE : les parents doivent fournir une attestation délivrée par un médecin scolaire ou assermenté

**Autre cas, hors cas dérogatoires de plein droit**  
.....  
.....  
.....

Pour toute(s) information(s) complémentaire(s), veuillez joindre un courrier.

**Date :** ..... **Signature du représentant légal**

**Loi RGPD :**  
Les données personnelles recueillies via ce formulaire, font l'objet d'un traitement par la commune de Valgelon-La Rochette dans le but de gérer les inscriptions scolaires.  
Ces données sont uniquement destinées aux agents de la collectivité en charge du service scolaire.  
Ces données sont conservées durant la période de scolarité de votre enfant.  
Vous pouvez accéder à ces données, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.  
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le service chargé de l'exercice de ces droits : [mairie@valgelon-la-rochette.com](mailto:mairie@valgelon-la-rochette.com)  
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## Décision de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

**ACCORD**

### 1- Cas de dérogation de plein droit mentionnés aux articles L. 212-8 et R. 212-21 du Code de l'Éducation.

Je prends acte que cette demande de dérogation répond à un des critères des articles L218-8 et R212-21 selon lesquels la commune de VALGELON-LA ROCHETTE est tenue de participer aux frais de scolarisation.

Observations éventuelles : .....

### 2- Autres cas, hors cas dérogatoires de plein droit

Je donne mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la Commune d'accueil et notamment avec l'implication de la participation financière de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE.

### 3- Engagements de la Commune de VALGELON-LA ROCHETTE

Le Maire de VALGELON-LA ROCHETTE, conformément à la législation en vigueur :

- + atteste avoir pris connaissance des montants et modalités de règlement des participations aux charges scolaires
- + s'engage à participer aux charges supportées par la commune d'accueil, en application des dispositions susvisées du code de l'Éducation.

**REFUS**

Je ne donne pas mon accord à la scolarisation de l'enfant dans une école de la Commune de .....

Observations éventuelles : .....

Fait à VALGELON-LA ROCHETTE

Pour le Maire – L'adjointe à la vie scolaire et périscolaire

Date : .....

Emmanuelle ATES

## Avis du Directeur d'École

*Avis sous réserve des décisions des Communes*

**Favorable**

**Défavorable**

Éventuellement, motivation de l'avis : .....

Date : .....

Le (a) Directeur (trice) – Nom et signature

## Décision de la Commune d'accueil

**ACCORD**

**REFUS**

Éventuellement, motivation de l'avis : .....

Date : .....

Le Maire, (Nom – Cachet - Signature)